



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : application des Principes fondamentaux
de la statistique officielle**

Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande formulée par la Commission de statistique, à sa quarante-troisième session en février 2012 (voir le document E/2012/24, chap. I.A), le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle, établi à la quarante-deuxième session de la Commission. Le rapport décrit les travaux menés par le Groupe en vue d'un nouveau projet de préambule, et résume les principales conclusions d'une enquête réalisée en 2012 sur l'application des Principes. À la demande de la Commission de statistique, il décrit également la feuille de route visant à présenter les Principes fondamentaux au Conseil économique et social. La Commission est en outre saisie d'un document de travail comportant le texte proposé pour le préambule, ainsi que des conclusions détaillées de l'enquête sur l'application des Principes.

La Commission est priée d'adopter le nouveau préambule, d'évaluer les conclusions de l'enquête et de fournir des directives sur la poursuite des travaux en matière de renforcement des Principes.

* E/CN.3/2013/1.



I. Introduction

1. À ses quarante-deuxième et quarante-troisième sessions, en 2011 et 2012, la Commission de statistique a examiné l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle¹. La Commission a constaté que les Principes fondamentaux n'avaient rien perdu de leur pertinence et qu'il n'était actuellement pas nécessaire de réviser les 10 Principes. Elle a toutefois recommandé que la Division de statistique facilite la formation d'un Groupe des Amis de la présidence qui serait chargé de réviser et de mettre à jour le préambule des Principes fondamentaux de façon à prendre en considération les éléments nouveaux intervenus depuis la formulation initiale de ces principes, de réfléchir à la manière dont on pourrait renforcer et de mettre au point un guide pratique pour leur mise en œuvre. La Commission a également demandé d'examiner l'application des Principes et de soumettre ceux-ci au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale pour adoption. Elle a recommandé au Groupe des Amis de la présidence de finaliser leurs travaux à temps pour le vingtième anniversaire des Principes fondamentaux en 2014.

2. Le Groupe des Amis de la présidence sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle a été créé en septembre 2011, comprenant des statisticiens hors classe venant des 12 pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Colombie, États-Unis d'Amérique, Italie, Mexique, Norvège, Philippines, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les bureaux statistiques des Communautés européennes et de la Commission économique pour l'Europe étaient invités à participer en qualité d'observateurs. Katherine Wallman (États-Unis) a accepté le rôle de chef de file du Groupe, tandis que la Division de statistique assumait la fonction de secrétariat.

3. Le rapport décrit à la section II l'état d'avancement des débats concernant la révision du préambule. La section III résume les conclusions d'une enquête mondiale réalisée en 2012 sur l'application des Principes. La marche à suivre est décrite à la section IV, en particulier les mesures nécessaires pour soumettre les Principes fondamentaux aux hautes instances politiques des Nations Unies en vue de leur adoption. La section V propose quelques questions à soumettre à la Commission pour examen.

II. Préambule²

4. Au moment où le présent rapport a été rédigé, le Groupe des Amis de la présidence avait déjà animé plusieurs débats sur les questions qui devraient figurer dans un préambule révisé. Un grand nombre de membres du Groupe des Amis de la présidence ont participé activement à ces discussions et ont souligné l'importance du préambule.

¹ Voir les documents E/2011/24, chap. II.K., E/CN.3/2011/17, E/2012/24, chap. II.K., et E/CN.3/2012/14; pour des informations contextuelles, se référer également aux comptes rendus d'un forum de haut niveau, tenu le 21 février 2011, sur le thème « Principes fondamentaux de la statistique officielle : menaces et réponses », disponible à l'adresse : http://unstats.un.org/unsd/statcom/statcom_2011/Seminars/High_level_forum/default.html.

² La version actuelle du préambule est disponible à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/methods/statorg/FP-French.htm>.

5. Le premier débat s'est tenu par voie électronique début 2012, et a permis d'établir une « liste longue » des éléments qui devraient figurer dans un préambule révisé, à savoir le rappel de la fonction de la statistique officielle; des références au rôle de la statistique officielle afin d'appuyer le programme de développement durable; la reconnaissance de l'accroissement des possibilités technologiques et du rôle des organismes régionaux et internationaux; la référence à la prolifération de nouvelles sources de données (données administratives) et de nouveaux types de données (informations géoréférencées); la reconnaissance du fait qu'il importe toujours de renforcer les capacités; l'expression de l'engagement inconditionnel à l'égard de la qualité et de la gestion de la qualité; le rappel des notions essentielles que sont la confiance et la fiabilité de la statistique officielle; et une déclaration selon laquelle les Principes doivent être respectés par toutes les parties prenantes au processus statistique³.

6. Le Groupe des Amis de la présidence a ensuite organisé une réunion à l'occasion de la quarante-troisième session de la Commission de statistique, en février 2012 à New York. Durant cette rencontre, la majorité des représentants a exprimé le souhait que le texte du préambule soit court et précis, adressé en premier lieu à des utilisateurs de haut niveau (par exemple des ministres) et qu'il ne réitère pas les principes actuels. Un préambule en trois points a notamment été suggéré. D'un autre côté, il a également été reconnu i) qu'il y avait un intérêt à maintenir une référence historique au préambule de 1994, qui fournit des informations contextuelles; et ii) que plusieurs des précieux éléments figurant sur la liste longue précitée pourraient être utilisés efficacement, par exemple pour l'élaboration de directives concernant l'application des Principes. Cela vaut en particulier pour les éléments qui décrivent les principaux changements contextuels qui ont touché la statistique officielle au cours de ces 20 dernières années (technologies, nouvelles données et sources, et rôle des organismes internationaux).

7. À sa quarante-troisième session, la Commission a également donné la directive ci-après. Elle « a pris note des suggestions faites par les États Membres en ce qui concerne les modifications à apporter au préambule et la mise au point de directives à l'appui de l'application des Principes ». À cet égard, elle a invité le Groupe des Amis de la présidence à étudier plus particulièrement les points ci-après :

- i) La question de savoir à qui s'adressent les Principes fondamentaux et le préambule;
- ii) La possibilité d'appliquer les Principes non seulement aux organismes nationaux de statistique, mais aussi à toutes les entités qui prennent part à la production de statistiques officielles, notamment celles à l'échelon infranational;
- iii) La nécessité d'insister sur l'importance que revêt l'indépendance professionnelle des organismes nationaux de statistique et d'obtenir des garanties de l'État à cet égard;
- iv) Le rôle des milieux statistiques internationaux en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre des Principes et l'appui à l'application.

8. Tenant compte de cette directive, le Groupe des Amis de la présidence a ensuite organisé, à l'automne 2012, une nouvelle consultation par voie électronique

³ Voir également le document de travail établi en vue de la quarante-troisième session de la Commission de statistique, disponible à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc12/BG-FPOS.pdf>.

dans le but de recenser les éléments essentiels du préambule. Même si un consensus n'avait pas été atteint au moment où le présent rapport a été rédigé, la majorité des représentants sont clairement en faveur des trois éléments clefs suivants :

- Tenir compte du rôle crucial joué par des statistiques officielles de haute qualité dans l'analyse et la prise de décisions politiques éclairées afin de favoriser le développement durable, la paix et la sécurité, ainsi que la mutualisation des connaissances et le commerce entre les États et les peuples d'un monde de plus en plus interconnecté, qui exige de l'ouverture et de la transparence;
- Tenir compte du fait que la confiance indispensable du public à l'égard de l'intégrité des systèmes statistiques officiels ainsi que le crédit qu'il accorde aux statistiques dépendent, dans une large mesure, de la conformité aux valeurs et principes fondamentaux constituant le socle de toute société qui cherche à se comprendre et à respecter les droits de ses membres. Sous cet angle, l'indépendance professionnelle et la responsabilité des organismes de statistique sont primordiales;
- Souligner le fait que, pour être efficaces, les principes statistiques doivent être inscrits dans les cadres institutionnels qui régissent les systèmes statistiques officiels et être respectés à tous les niveaux politiques, de même que par tous les acteurs des systèmes nationaux de statistique.

9. En outre, certains membres du Groupe ont insisté sur l'intégration d'une « référence contextuelle » au programme des Nations Unies pour le développement, sachant notamment qu'il est prévu de présenter les Principes ainsi que le préambule révisé aux hautes instances politiques de l'Organisation pour adoption :

- Rappeler les décisions récentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social⁴ qui relèvent l'importance fondamentale de la statistique officielle pour le programme national et mondial en faveur du développement.

10. Le Groupe des Amis de la présidence organisera d'autres consultations sur ce sujet dans les semaines à venir, et prévoit de présenter à la Commission un document de travail contenant une version finalisée du préambule révisé.

III. Résultats de l'enquête sur l'application des Principes fondamentaux

11. La Division, en concertation avec le Groupe des Amis de la présidence, a élaboré un questionnaire permettant aux États de rendre compte de manière uniforme de leur expérience des Principes fondamentaux, et d'autoévaluer le degré de leur application. À des fins de comparaison historique, ce questionnaire s'est essentiellement appuyé sur celui de 2003, dont la plupart des questions, qui plus est, restaient pertinentes. La version finale du questionnaire de 2012 comprenait 75 questions, dont 56 identiques à celui de 2003 (sans compter d'éventuelles modifications rédactionnelles mineures) et 19 questions supplémentaires. Comme pour l'enquête précédente, le questionnaire final a été traduit en arabe, en espagnol, en français et en russe. Il a été envoyé par e-mail à 193 bureaux de statistique

⁴ Voir la résolution 64/267 de l'Assemblée générale et les résolutions 2006/6 et 2005/13 du Conseil économique et social.

nationaux des États Membres et publié sur le site Web de la Division dédié à la statistique officielle⁵. Au 15 novembre 2012, la Division avait reçu 115 réponses. Le document de travail présente les résultats détaillés de l'enquête obtenus à partir de ces réponses. Le tableau 1 donne un aperçu général des réponses et les compare à celles de l'enquête de 2003.

Tableau 1
Aperçu général des taux de réponse en 2003 et 2012⁶

		<i>Destinataires</i>		<i>Répondants</i>		<i>Taux de réponse pour cette zone géographique (%)</i>
		<i>Total</i>	<i>Total des destinataires (%)</i>	<i>Total</i>	<i>Total des répondants (%)</i>	
Pays en développement						
	2003	145	76	73	65	50
	2012	146	75	73	63	50
<i>Dont les moins avancés</i>						
	2003	49	26	15	13	31
	2012	50	26	22	19	44
Pays développés						
	2003	47	24	39	35	83
	2012	48	25	42	37	88
Total						
	2003	192	100	112	100	58
	2012	194	100	115	100	59
Afrique						
	2003	53	28	23	21	43
	2012	54	28	23	20	43
Amériques						
	2003	36	19	14	13	39
	2012	36	19	12	10	33
Asie						
	2003	48	25	36	32	75
	2012	48	25	36	31	75
Europe						
	2003	42	22	34	30	81
	2012	43	22	34	30	79

⁵ <http://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/globreview-2012.aspx>.

⁶ Données basées sur les réponses de 193 États Membres et d'un observateur.

	<i>Destinataires</i>		<i>Répondants</i>		<i>Taux de réponse pour cette zone géographique (%)</i>
	<i>Total</i>	<i>Total des destinataires (%)</i>	<i>Total</i>	<i>Total des répondants (%)</i>	
Océanie					
2003	13	7	5	4	38
2012	13	7	10	9	77
Total					
2003	192	100	112	100	58
2012	194	100	115	100	59

12. Sur les 115 réponses reçues en 2012, environ les deux tiers provenaient d'États qui avaient également répondu en 2003 (74 réponses, soit 64 %) et près du tiers provenaient d'États qui répondaient pour la première fois (41 réponses, soit 36 %); 37 des pays ayant participé à l'enquête de 2003 n'ont pas renvoyé le questionnaire en 2012 et 42 autres n'ont répondu à aucune des deux enquêtes.

13. Le questionnaire de 2012 contenait 68 questions (54 pour celui de 2003), structurées selon les 10 Principes fondamentaux, et 4 questions préliminaires. Il se terminait en outre par trois questions sur l'amélioration de l'application des Principes fondamentaux. S'agissant des Principes 1 à 9, le questionnaire (que ce soit pour l'une ou l'autre enquête) commençait par une question générale sur le degré d'application de chaque principe dans le pays. Les réponses obtenues à cette question sont présentées dans le tableau 2.

Tableau 2
Application des Principes

	<i>Dans votre pays, en règle générale, ce principe est :</i>							
	<i>Totalement appliqué</i>		<i>En grande partie appliqué</i>		<i>Assez appliqué</i>		<i>N'est pas appliqué</i>	
	<i>2003 (%)</i>	<i>2012 (%)</i>	<i>2003 (%)</i>	<i>2012 (%)</i>	<i>2003 (%)</i>	<i>2012 (%)</i>	<i>2003 (%)</i>	<i>2012 (%)</i>
Principe 1								
Pertinence, impartialité et égalité d'accès à l'information statistique	44	61	45	29	9	10	1	0
Principe 2								
Standards professionnels, principes scientifiques et comportement professionnel	59	63	37	34	4	4	1	0
Principe 3								
Responsabilité et transparence	43	54	50	41	6	5	1	0
Principe 4								
Prévention des mauvais usages des statistiques	37	54	37	25	19	17	7	7
Principe 5								
Sources de la statistique officielle	49	49	42	41	8	9	1	1

	<i>Dans votre pays, en règle générale, ce principe est :</i>							
	<i>Totalement appliqué</i>		<i>En grande partie appliqué</i>		<i>Assez appliqué</i>		<i>N'est pas appliqué</i>	
	<i>2003 (%)</i>	<i>2012 (%)</i>	<i>2003 (%)</i>	<i>2012 (%)</i>	<i>2003 (%)</i>	<i>2012 (%)</i>	<i>2003 (%)</i>	<i>2012 (%)</i>
Principe 6								
Confidentialité	80	90	19	10	0	0	1	0
Principe 7								
Législation	77	77	17	17	4	5	3	0
Principe 8								
Coordination nationale	31	28	44	52	19	20	6	0
Principe 9								
Utilisation des standards internationaux	45	49	50	46	5	4	1	1
Principe 10								
Coopération internationale	–		–		–		–	–

14. Étant donné les différences énormes existant entre les systèmes statistiques à travers le monde, il a été décidé que les deux enquêtes ne préciseraient pas si le questionnaire s'adressait au bureau de statistique national ou au système national de statistique. Néanmoins, afin de mieux analyser les réponses, le questionnaire de 2012 comportait une question supplémentaire, qui avait pour but de déterminer si les réponses données concernaient le bureau de statistique national, le système national de statistique ou une entité « autre ». Ainsi, 91 réponses se référaient au bureau de statistique national et 23 au système national de statistique. Six répondants ont coché les deux premières propositions, indiquant que leur réponse se référait au deux. L'un d'eux a répondu « autre », signifiant ainsi que le questionnaire s'adressait, dans certains cas, à d'autres producteurs de statistiques.

15. Les progrès accomplis dans l'application des Principes fondamentaux sont (potentiellement) mesurables par le biais de diverses méthodes. Le document de travail décrit les réponses reçues en 2012 et les compare, dans la mesure du possible, aux résultats de 2003 sur une base globale.

16. Il a également été possible de dégager une tendance à partir des questions rétrospectives posées dans le questionnaire de 2012. Ci-après figurent les réponses données à ces questions.

Dans l'ensemble, pensez-vous que la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la statistique officielle a progressé dans votre pays au cours des 10 dernières années ?

17. Presque tous les répondants ont déclaré que l'application des Principes fondamentaux s'était améliorée au cours de ces 10 dernières années. Un peu moins des deux tiers ont répondu « Oui, beaucoup / dans de nombreux domaines », et près du tiers ont coché la proposition « Oui, un peu / à certains niveaux ». Cela concorde avec les résultats présentés dans le tableau 2, où l'application de la plupart des Principes semble être passée du stade « En grande partie appliqué » à celui de « Totalement appliqué ».

Dans l'ensemble, pensez-vous que la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la statistique officielle progressera dans votre pays au cours des 10 prochaines années ?

18. De même, presque tous les répondants ont déclaré que l'application des Principes fondamentaux s'améliorerait encore au cours des 10 prochaines années. Un peu moins des deux tiers ont répondu « Oui, beaucoup / dans de nombreux domaines », et près du tiers ont coché la proposition « Oui, un peu / à certains niveaux », et ce malgré les degrés d'application élevés déjà rapportés pour de nombreux Principes.

Selon vous, comment les organisations internationales pourraient assister à améliorer la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la statistique officielle dans votre pays ?

19. Les réponses à cette question se répartissent dans les catégories suivantes :

- i) Plaidoyer au niveau politique;
- ii) Ateliers, séminaires et exposés sur les Principes fondamentaux dans divers contextes, en particulier des ateliers nationaux auxquels participent tous les producteurs de statistiques officielles d'un pays et/ou les responsables gouvernementaux et d'autres utilisateurs;
- iii) Compilation des meilleures pratiques concernant l'application des Principes fondamentaux;
- iv) Assistance technique en général.

20. Si l'on résume les résultats de l'enquête de 2012, il semble que, d'après cette autoévaluation, des progrès considérables aient été réalisés dans l'application des Principes fondamentaux au cours de ces 10 dernières années, et que les Principes fondamentaux de la statistique officielle aient été bien appliqués.

21. Ce constat ressort nettement de l'évaluation globale de l'application de chaque Principe, des réponses données aux questions plus précises sur chaque Principe, et de l'analyse qualitative des détails et des commentaires fournis pour chaque question et/ou Principe. Si les principes concernant la confidentialité (principe 6) et la législation (principe 7) restent ceux qui sont les mieux appliqués, les principes relatifs à la coordination nationale (principe 8) et à la prévention des mauvais usages des statistiques (principe 4) sont encore les moins appliqués.

22. De plus, les chefs de service de statistique espèrent que l'application des Principes fondamentaux s'améliorera davantage au cours des 10 prochaines années. Ils sont d'avis que des actions de plaidoyer au niveau politique, la formation continue des directeurs et du personnel travaillant dans le domaine des statistiques officielles, la compilation des meilleures pratiques et une assistance technique en général aideront à y parvenir.

IV. La marche à suivre

23. En sus de la mise à jour du préambule et de la réalisation d'une enquête sur l'application des Principes, la Commission a formulé deux demandes spécifiques, à savoir présenter les Principes fondamentaux et le préambule révisé aux hautes instances politiques des Nations Unies et mettre au point un guide visant à accompagner les États Membres dans l'application des Principes.

A. Adoption des Principes fondamentaux par les hautes instances politiques des Nations Unies

24. Afin de soumettre les Principes fondamentaux au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale pour adoption, il est suggéré d'inclure dans le rapport de la Commission de statistique, habituellement présenté au Conseil économique et social, un projet de résolution précis qui devra être adopté par ce dernier et dans lequel il est recommandé de transmettre la résolution à l'Assemblée générale en vue de son adoption au plus haut niveau. Il convient de noter que les États Membres et le Secrétariat devront collaborer à cette fin. En particulier, il serait utile que les organismes nationaux de statistique cherchent à nouer un dialogue avec leurs représentants respectifs au sein du Conseil et de l'Assemblée. Ils auraient à l'occasion d'expliquer le fondement et l'histoire des Principes fondamentaux, et d'obtenir un appui en vue de leur adoption à ces niveaux politiques.

B. Renforcement de l'application des Principes

25. L'analyse des résultats détaillés de l'examen contenu dans le document de travail contribuera certainement à la réflexion sur la manière dont on pourrait renforcer les Principes et sur les guides pratiques qui pourraient être mis au point en vue d'aider les pays. Il est suggéré au Groupe des Amis de la présidence de mener cette analyse et d'élaborer une série de propositions, en tenant compte de la discussion qui s'est tenue à la session de la Commission de statistique. Le Groupe examinera également dans quelle mesure un guide pratique pourrait s'appuyer sur les instruments existants, comme le *Manuel d'organisation statistique*⁷ de 2003 des Nations Unies et la base de données des pratiques nationales en la matière sur le site Web de la Division de statistique, de façon à constituer un recueil de références alimenté par les pays qui soit pertinent dans le cadre de l'application des Principes fondamentaux. Il étudiera en outre les possibilités d'évaluer de façon plus régulière les progrès accomplis par les pays dans l'application des Principes fondamentaux et le rôle important que les commissions régionales peuvent jouer en ce sens. D'une manière générale, la tâche d'aider les États Membres à appliquer les Principes fondamentaux sera permanente.

V. Questions soumises à la Commission pour examen

26. **La Commission est invitée à :**

- i) Adopter le préambule révisé des Principes fondamentaux de la statistique officielle figurant dans le document de travail;**
- ii) Recommander au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale d'adopter les Principes fondamentaux de la statistique officielle;**
- iii) Examiner et évaluer les conclusions de l'enquête sur l'application des Principes fondamentaux et de formuler des recommandations sur les moyens de les renforcer.**

⁷ *Manuel d'organisation statistique, troisième édition : le fonctionnement et l'organisation d'un service de statistique*, publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.XVII.7, New York, 2003.